

Cfdt:

Secteur
Sécurité sociale

LA CFDT SIGNE

L'AVENANT ACCORD FORMATION PROFESSIONNELLE

2022

La **CFDT** a signé le **11 octobre** l'avenant sur l'accord formation professionnelle de 2019.

La **CFDT** a revendiqué et obtenu la mise en place d'une **prime de formateur interne à titre accessoire** dont l'accompagnateur **AFEST** (Action de Formation En Situation de Travail).



Prime de **7 points par mois** et par action de formation réalisée avec une rétroactivité au **1er janvier 2022**.

La **CFDT** a obtenu l'augmentation de la durée de la **VAE** jusqu'à **48 heures** au maximum de ce que permet la loi actuelle.



Au bénéfice des **agents n'ayant pas atteint un niveau bac** ou dont l'emploi est menacé par les évolutions économiques ou technologiques.

Ajouts au dispositif de la **Pro-A** de **cinq nouvelles certifications** : master de manager stratégique, CQP de manager opérationnel, 3 diplômes d'état d'accompagnant éducatif et social, d'assistante de service social, de Conseiller en Economie Sociale et Familiale).



La **CFDT** a obtenu un premier pas de l'employeur qui inscrit au sein de cet avenant la **possibilité d'articuler le dispositif Pro-A avec d'autres dispositifs** en cas de formation excédant la durée de deux années.

La **CFDT**, seule signataire dans le périmètre des Employés et Cadres, fait encore progresser les droits des salariés de la Sécurité sociale !



Cet avenant ne sera applicable que passé le délai d'opposition de 15 jours et agrément de la tutelle.

Retrouvez nous
sur :

